Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 138 (1993)

Heft: 12

Artikel: Utilisation militaire du parapente

Autor: Reiz, Laurent

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345364

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Utilisation militaire du parapente

Par Laurent Reiz 1

Depuis plus de deux ans, des informations filtraient concernant la création en France de troupes «para-Pentistes», sans que l'on soit en mesure de savoir à quoi elles ressemblaient. L'auteur a suivi leur entraînement.

Les pieds meurtris par une longue nuit de marche, ce sont des hommes fati-9ués qui atteignent le sommet du Mont-Blanc. Tous Sans exception ont «ramas-Sé»: des maux de tête aux douleurs d'estomac, l'altitude n'en a épargné aucun. Cependant, l'excitation de la mission à accomplir ce Jour-là ravive ces hommes du 27e bataillon de chas-Seurs alpins (27° B.C.A.) d'Annecy. Météo clémente, aérologie favorable, rien ne s'oppose au décollage en parapente de la section ren-Seignement du lieutenant Le Nen. Des vols, ils en ont déjà effectué une quarantaine, mais en ce mercredi 16 septembre 1992, aucun d'eux n'a encore réalisé un Vol à 4807 mètres. C'est une grande découverte pour ^eux, une première mondiale.

La particularité de cette section du 27° B.C.A. est composée d'une trentaine de recrues du contingent, encadrés par

six militaires de carrière. En dépit de quatre mois service supplémentaires, aucun de ces appelés ne regrette d'avoir opté pour un service long. La pratique intensive de la montagne, à travers le ski, la marche, l'alpinisme ou le parapente, les a renforcés dans leur conviction. Leur unité, leur complicité, leur sérieux, tout semble facile et naturel. A leur contact, la traditionnelle image du sernational s'effondre. vice L'exemple donné par cette section est unique dans l'armée française mais il est à suivre.

C'est en 1991 que naît l'idée de doter à titre expérimental la section «rensei-

gnement» du 27° B.C.A. de 31 parapentes dont 2 biplaces. Si cette initiative a pu paraître saugrenue à l'époque des missiles intercontinentaux, elle est auiourd'hui reconnue de tous.

Le colonel Sublet, chef de corps du 27^e B.C.A., estime «qu'il était intéressant que les troupes alpines connaissent ce nouveau moyen de déplacement, afin de parfaire leur formation de montagnard.» Mais il ne faut pas se tromper, l'utilisation du parapente à des fins militaires n'est opérationnelle que pour des missions spéciales. «Il n'est pas question de mettre un bataillon sous voile!» Mis à part les avan-



¹Repris de PPM, le mensuel du parapente, de décembre 1992, avec l'aimable autorisation de Denis Gankine, son rédacteur en chef.

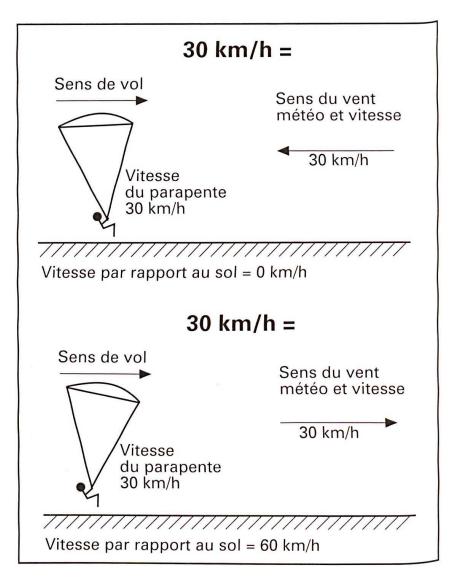


des 7 heures qu'il aurait fallu pour descendre à pied. A 12 h 50, l'adjudant-chef Vial ferme la marche. Il est le dernier homme de la section à atterrir, concluant avec bonheur cette mission. Paradoxalement, l'euphorie de ces hommes revenus sur la terre ferme semble légère. Pourtant, profonde une ioie anime, mais chacun tempère cette fierté, car il sait que l'exploit est dû à la clémence de la montagne.

L. R.

tages évidents d'un transport rapide et d'une économie des forces humaines, le parapente prend toute sa valeur lors de vols de nuit. Munis de leur intensificateur de lumière, ces commandos de renseignement restent parfaitement invisibles, aussi bien pour les hommes que pour les radars de l'ennemi. Enfin, et c'est indéniable pour qui l'a un jour tenté, voler en parapente apporte une force morale et une maîtrise de soi incomparables.

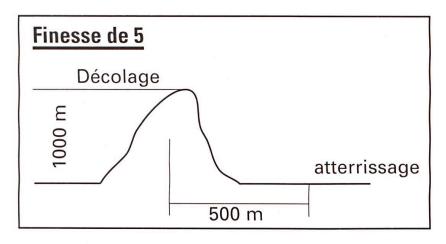
Mercredi 16 septembre 1992, 11 h 05. Le premier chasseur du lieutenant Le Nen s'échappe du Mont-Blanc, libérant tout le monde d'une appréhension devenue palpable. Une à une, les voiles bleues prennent leur envol, embellissant tout d'abord le paysage, puis disparaissent dans cet univers éternellement blanc. Le vol de 45 minutes en direction de Chamonix est court en comparaison



Commentaires d'un officier d'infanterie suisse

Le parapente n'est pas un moven simple comme le Parachute à ouverture automatique; il nécessite du sang-froid, une bonne condition physique, des connaissances aérologiques très poussées semblables à celles aui sont exigées d'un pilote de planeur, des décisions rapides et justes. Pour devenir pilote de parapente, il faut beaucoup de temps, c'est-à-dire de nombreux Vols. Pour nos recrues, quatre mois suffiraient à peine à atteindre le niveau du brevet. Encore faudrait-il que les conditions météorologiques le permettent!

En Suisse, il y a aulourd'hui plus de 20 000 licenciés. Il semble facile de trouver quelques dizaines de bons parapentistes pour former un noyau qui permettrait aux stratèges d'évaluer les possibilités d'une telle troupe dans notre armée. Le terrain s'y prête encore mieux qu'en France...



Les matériels actuels sont très sûrs, malgré de trop nombreux accidents. Il ne faudrait pas oublier que ceux-ci sont dus, pour le 99% des cas, à des pilotes inconscients qui pratiquent ce sport sans avoir suivi le moindre cours ou qui se lancent dans des conditions aérologiques incompatibles avec leur niveau de pilotage.

Il existe des ailes d'une «finesse» de 5 et pouvant atteindre 30 km/h, les caractéristiques d'une aile de compétition étant de 7 et de 45 km/h. Avec une aile biplace, on peut, soit prendre une deuxième personne équipée, entre 90 et 120 kg, ou une charge d'au maximum 200 kg. Le tout dé-

pend des capacités physiques du pilote. On trouve des parapentes qui se prêteraient à un usage militaire. Il y a, pour ne citer que les plus connues, les marques suisses Adwance, Swing, Ailes de K, à la fois performantes et sûres. Depuis deux ans, il y a eu beaucoup de progrès.

Il n'est pas simple d'expliquer en quelques mots les bases du parapente. Ceux qui désireraient en savoir plus peuvent s'adresser à la Fédération suisse de vol libre à Wetzikon qui leur fournira références et adresses.

Lieutenant Jean-Philippe Laville

Roquette MLRS de troisième génération

Un programme de recherche franco-britannique prévoit qu'aux environs de l'an 2000, une roquette MLRS «emporte à 40 km trois sous-munitions à autodirecteur à ondes millimétriques qui détectent, discriminent et poursuivent les chars qu'elles détruisent par une charge tandem perçant tous les blindages aujourd'hui prévisibles. Un bataillon de 40 blindés, avec son environnement de véhicules et blindés légers, peut être traité par un lanceur qui, en moins d'une minute, tire douze roquettes répartissant sur l'objectif 36 sous-munitions à guidage terminal. Quel que soit le déploiement de cet objectif généralement réparti sur une quarantaine d'hectares, ces 12 roquettes permettent de détruire en moyenne au moins 12 chars, ce qui rend le bataillon inapte, pendant plus de 24 heures, à poursuivre sa mission.»

André Mazel «Le MLRS phase 3», Défense nationale, juin 1993, pp. 145-146